



S C É R É N

**SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE**

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Campagne 2009

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

BARÈME

E 1 - Épreuve SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Sous-Epreuve : B1 : Économie-Droit

PARTIE ÉCONOMIQUE

QUESTION N° 1

→ 4 points

QUESTION N° 2

→ 3 points

QUESTION N° 3

→ 1 point

QUESTION N° 4

→ 2 points

CRDP de MONTPELLIER

RÉSERVÉ AU SERVICE

10 points

PARTIE JURIDIQUE

QUESTION N° 1

→ 2 points

QUESTION N° 2

→ 2 points

QUESTION N° 3

→ 1 point

QUESTION N° 4

→ 1 point

QUESTION N° 5

→ 1 point

QUESTION N° 6

→ 1 point

QUESTION N° 7

→ 2 points

10 points

TOTAL : / 20 points

CORRIGÉ

E 1 - Épreuve SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Sous-Épreuve : B1 : Économie-Droit

PARTIE ÉCONOMIQUE

1. Recherchez les raisons qui incitent la société C-LOG à vouloir être toujours plus performante. Indiquez les moyens qu'elle met en œuvre. (4 points)

*L'entreprise souhaite rester compétitive d'une part par les prix en diminuant les coûts de production et d'autre part par l'augmentation de la qualité et la flexibilité de la production. (2 pts)
Pour cela, elle a réalisé deux investissements qui permettent d'augmenter les capacités de production : la trieuse et un nouvel entrepôt entièrement automatisé de 6 000 m². (2 pts)*

2. Qualifiez les deux types d'investissement réalisés. Indiquez les résultats attendus. (3 points)

Elle réalise des investissements matériels de modernisation et de capacité (2 pts). En effet, ils permettent d'augmenter d'une part la productivité et la rentabilité de l'entreprise grâce à l'acquisition de nouveaux outils de production plus performants et d'autre part, ses capacités de stockage par la construction d'un nouvel entrepôt (croissance interne). (1 pt)

3. Indiquez les conséquences de ces investissements sur l'emploi. (1 point)

Il y aura peu ou pas de créations d'emplois du fait de l'automatisation importante des nouveaux matériels.

4. Énumérez les différents moyens de financement de ces investissements. (2 points)

- *Recours au financement par « fonds propres » : capital social (par augmentation du capital de la société) et/ou autofinancement (économies financières de l'entreprise). (1 pt)*
- *Recours au financement par « ressources externes » : l'emprunt bancaire, l'emprunt obligatoire et le crédit-bail mobilier et immobilier. (1 pt)*

PARTIE JURIDIQUE

Après lecture et analyse du document 2, vous vous appuyerez sur vos connaissances personnelles pour répondre aux questions suivantes :

1. Résumez les faits en précisant les personnes concernées. (2 points)

La société Steelcase Strafor refuse de renouveler une mission de travail temporaire d'un salarié X qui travaille régulièrement pour eux depuis 1989 et mis à disposition par la société de travail temporaire Adecco. Depuis 1998, ce salarié exerce des mandats représentatifs et syndicaux qui l'obligent à s'absenter et la société Adecco informe la société utilisatrice de ses absences et assure le remplacement. Or, la société Steelcase estime que les absences répétées du salarié liées à l'exercice de ses mandats représentatifs et syndicaux depuis mars 1998 nuisent à l'organisation et au bon fonctionnement du service et demandent un effort de formation envers les différents remplaçants. (2 pts)

2. Expliquez en quoi la société STAFOR fait preuve de discrimination syndicale. (2 points)

Il s'agit de déterminer si le refus de renouveler le contrat résulte d'une discrimination syndicale à l'embauche ou non.

3. Retrouvez les juridictions de 1^{er} et 2nd degrés impliqués dans cette affaire. (1 point)

1^{er} degré → tribunal correctionnel

2nd degré → cour d'appel

CRDP de MONTPELLIER

RÉSERVÉ AU SERVICE

4. Rappelez le rôle de la cour de cassation. (1 point)

Elle vérifie l'application de la loi.

5. Expliquez la différence entre le contrat de mission et le contrat de mise à disposition.

(1 point)

Le contrat de travail intérimaire ou de mission est conclu entre le salarié intérimaire et la société de travail temporaire (Adecco) alors que le contrat de mise à disposition est conclu entre l'entreprise utilisatrice (Steelcase Strafor) et la société de travail temporaire.

6. Définissez le rôle du délégué syndical. (1 point)

Elle peut recourir à du personnel intérimaire pour assurer le remplacement d'un ou (de plusieurs) salarié(s) absent(s) (0,5 pt) ou pour faire face à une augmentation d'activité temporaire (0,5 pt).

7. Citez 4 moyens mis à disposition du représentant syndical pour exercer son mandat.

(2 points)

Nommé pour une durée indéterminée, le délégué syndical exerce un rôle de représentation (0,5 pt) du syndicat auquel il appartient et de négociateur (0,5 pt) de conventions ou d'accords collectifs.

Il est également l'une des interfaces entre les salariés et l'employeur. Il a pour rôle, entre autres, de faire part des revendications des salariés (0,5 pt) mais aussi de toujours tenter d'améliorer les conditions de travail (0,5 pt). Pour cela, il dispose de temps et de moyens et il bénéficie d'une protection particulière en matière de licenciement.

Accepter toute autre définition pertinente.

NOTE AUX CORRECTEURS

L'évaluation tiendra compte des qualités rédactionnelles, de la cohérence du raisonnement, de la clarté et de la concision de l'expression.

Pénalisation maximale : moitié des points attribués à chaque question.